

Bulletin N° 65
du 14 septembre 2018
Rédigé par
Mathias Déroutède
Conseiller ACM et
Chambre d'Agriculture 43

AU SOMMAIRE :

Réussir les semis des céréales en montagne

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
☎ 04.71.07.21.00
Email :
mderoutede@haute-loire.chambagri.fr

Ce bulletin est réalisé à partir des observations réalisées sur quatre départements en zone montagne : le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-de-Dôme, ainsi que des expérimentations menées lors des années précédentes dans la région entre les quatre Chambre d'Agricultures partenaires de l'ACM et ARVALIS – Institut du végétal



La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IFO1762 dans le cadre de l'agrément

Réussir les semis des céréales en montagne

En montagne, la céréale doit avoir **atteint** le stade 3 feuilles / début tallage mi-novembre pour résister à l'arrivée des premières fortes gelées. La date de semis doit donc être adaptée à l'altitude de la parcelle. Attention toutefois à ne pas semer trop tôt pour éviter les risques de transmissions de viroses par les pucerons et cicadelles d'automne ou un démarrage trop précoce de la céréale en sortie hiver.

La date de semis optimale du blé varie en fonction de l'altitude :

- Altitude supérieure à 1100m : semer entre le 20 septembre et le 30 septembre.
- Altitude comprise entre 900 et 1100m : semer entre le 25 septembre pour les parcelles à 1100m jusqu'au 10 octobre pour les parcelles aux alentours de 900m.
- Altitude inférieure à 900m : semer à partir du 5 octobre jusqu'au 20 octobre pour les parcelles les plus basses.

Les plages de semis sont sensiblement équivalentes pour les orges d'hiver. Eviter les semis d'orge sur les parcelles supérieures à 1100m, les risques de gelées sont trop grands.

Tableau couple date / densité de semis des céréales d'hiver

Espèce	Altitude/ Date de semis	Densité de semis : grains / m ²				
		Avant 25/09	25/09 au 05/10	05/10 au 10/10	10 au 15/10	Après 15/10
Blé	> 1100m	330-350	350-380			
	900-1100m		320-350	350-380	400-420	
	700-900m			320-350	350-380	400-420
Triticale	> 1100m	300-320	320-380	400-420		
	900-1100m	270-290	290-320	320-350	350-380	
	700-900m		270-300	300-320	320-350	350-400
Orge	> 900m	350-380	380-400	400-420		
	700-900m			340-360	360-380	
Seigle lignée	> 900m		250	270	350	
	700-900m			250	300	350
Seigle hybride	> 900m		200	220	300	
	700-900m			200	250	300

En rouge : semis déconseillé car risques climatiques trop importants



Bulletin N° 65
du 14 septembre 2018
Rédigé par
Mathias Déroutède
Conseiller ACM et
Chambre d'Agriculture 43

Si la précocité montaison varie peu entre les variétés pour les blés, les différences sont nettement plus importantes pour les triticales. Il faut donc adapter le semis du triticales en fonction de sa précocité variétale.

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
☎ 04.71.07.21.00
Email :
mderoutede@haute-loire.chambagri.fr

Adapter la date de semis du triticales en fonction de la précocité variétale et de l'altitude

Variétés	Périodes de semis du triticales en zone de montagne en fonction des variétés et de l'altitude									
	15-sept	20-sept	25-sept	30-sept	05-oct	10-oct	15-oct	20-oct	25-oct	
ELICSIR, RGT RUMINAC, (KASYNO) : variétés demi-tardives à montaison										

Schéma réalisé d'après le guide Choisir et décider triticales 2017, interventions d'automne réalisé par ARVALIS-Institut du végétal. Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site arvalis-infos.fr dans la rubrique région Auvergne.



La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IFO1762 dans le cadre de l'agrément



Bulletin N° 65
du 14 septembre 2018
Rédigé par
Mathias Déroutède
Conseiller ACM et
Chambre d'Agriculture 43

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
☎ 04.71.07.21.00
Email :
mderoutede@haute-loire.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IFO1762 dans le cadre de l'agrément



Attention aux pertes de semis
Lors d'un semis sur des sols trop motteux ou caillouteux, il est conseillé d'ajouter 10 à 15% de grains pour compenser les pertes à la levée.

Profondeur de semis
Une profondeur de semis de 2-3 cm est idéale pour une levée rapide et homogène et permet un bon enracinement de la plante.

Préférer le roulage des céréales en sortie d'hiver
Le roulage d'automne après semis ne se justifie qu'en cas d'automne très sec. Un roulage est alors effectué juste après semis pour améliorer le contact sol/graine et favoriser la levée. En dehors de cette situation, il est préférable de rouler les céréales en sortie d'hiver pour rappuyer les plantes déchaussées.

Illustration profondeur de semis des céréales : semer à 2-3cm de profondeur

Le triage et le traitement des semences fermières

Certaines parcelles destinées à la multiplication de semences fermières ont pu être contaminées par des maladies de fin de cycle dont la transmission se fait par le grain (septoriose, fusariose, ergot ou carie). Le triage est alors indispensable et va permettre d'éliminer les grains cassés ou de petite taille ainsi que les graines d'adventices. Il permet également de mieux maîtriser sa densité de semis.

Le traitement fongique de la semence fermière apporte de la sécurité. L'impasse peut conduire à des pertes de plantes à la levée par les maladies responsables de la fonte de semis voire au développement de la carie, maladie qui entraîne la destruction de l'ensemble de la culture dans les parcelles concernées.

Bulletin N° 65
du 14 septembre 2018
Rédigé par
Mathias Déroutède
Conseiller ACM et
Chambre d'Agriculture 43

Association Céréales Montagne
Immeuble Interconsulaire
16, Bd Bertrand
43012 Le Puy-en-Velay
☎ 04.71.07.21.00
Email :
mderoutede@haute-loire.chambagri.fr

La Chambre d'Agriculture de Haute-Loire est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant phytopharmaceutique, sous le N°IFO1762 dans le cadre de l'agrément



Quel produit choisir ?

Une spécialité commerciale polyvalente à action fongique est le Celest net (fludioxonil) utilisée à 0,2 L/quintal de grain, pour toutes les céréales d'automne. Le coût peut être estimé à 10 €/quintal environ. Une autre spécialité commerciale dispose d'une efficacité proche pour un coût légèrement inférieur avec une action corvifuge : Vitavax 200 FF (thirame + carboxine) utilisé à 0.3 L/quintal (8 €/quintal environ).

Efficacité de quelques spécialités commerciales à action fongique

Nom commercial	Substance active	Autorisé sur	Dose (L/q)	Carie	Fusarioses	Charbon nu
Célest net	Fludioxonil 25 g/l	Blé, orge, triticale, seigle, avoine	0,2	■	■	■
Difend Extra	Fludioxonil 25 g/l + Difénoconazole 25 g/l	Blé, orge, triticale, seigle, avoine	0,2	■	■	■
Redigo ou Misol	Prothioconazole 100 g/l	Blé, orge, triticale, seigle, avoine	0,1	■	■	■
Vitavax 200FF	Thirame 198 g/l + Carboxine 198 g/l	Blé, orge, triticale, seigle, avoine	0,3	■	■	■

Légende :



Bonne efficacité



Efficacité moyenne



Absence d'efficacité

Tableau réalisé d'après les guides Choisir et décider blé, orge et triticale publiés en août 2017. Ces guides sont téléchargeables gratuitement sur le site arvalis-infos.fr dans la rubrique région Auvergne

Pour en savoir plus sur la manipulation des produits phytosanitaires, consulter le [guide des bonnes pratiques phytosanitaires](#).

L'actualité en bref

Les produits à base de néonicotinoïdes sont interdits depuis le 1^{er} septembre 2018.

Le « Certiphyto » est rendu obligatoire pour tout agriculteur utilisateur de produits phytosanitaires. Son obtention peut se faire à la suite de 2 jours de formation. La Chambre d'Agriculture vous propose des sessions de formation tout au long de l'année proches de chez vous et gratuites. Pour plus d'information ou pour vous inscrire, appelez le 04 71 07 21 54.